

**COMPTE-RENDU DE LA COMMISSION EAU POTABLE ET ASSAINISSEMENT N° 06**

Date : 24/10/2022

Lieu : Salle des Fêtes à Saint Anthème

Heure début : 18 H00

Heure fin : 20 H 30

**PRESENTS :**

Mr SAVINEL  
MR FORESTIER  
Mme BATISSON  
Mr CHAUVET  
Mr CORNOU  
Mr CROS  
Mr DOUARRE  
Mr FAURE  
Mr FOUGEROUSE  
Mr GALAND  
Mr GARRIER  
Mr JOUBERT  
Mme NUMES  
Mme TIXIER  
Mr VIALARD

Mr le Maire de Saint Anthème

**EXCUSES :**

Mr DAILHOUX  
Mr DUBOURGNOUX  
Mme RAGONNET

**ABSENTS**

Mr CAMPEAUX  
Mr CHAZOT  
Mr DIBON  
Mr DI MARCO  
Mr FAUGERE  
Mr FORCE  
Mr FOURS  
Mr GUENOLE  
Mr HAUTEVILLE  
Mme HAUVILLE  
Mme LANDREAT  
Mr PLANAT  
Mme POURRAT  
Mr SEGUIN

---

**Ordre du jour :**

- Point sur l'avancement de l'état des lieux du schéma de transfert des compétences eau potable et assainissement,
- Avis de la commission sur l'opportunité de réaliser la phase 2 (analyse des données collectées en phase 1) du schéma de transfert des compétences eau potable et assainissement,
- Retour d'expérience du transfert de compétence. Intervention de Patrice COUCHAUD, VP à Loire Forez Agglo
- Retour sur les difficultés rencontrées pour la distribution d'eau durant la période estivale 2022.

Introduction de la réunion par M. Jean SAVINEL, Vice-Président de la Communauté de Communes ALF, en remerciant Monsieur le Maire de Saint Anthème de nous recevoir sur sa commune et de nous prêter sa salle.

Mr SAVINEL rappelle que tout le monde a reçu le compte rendu du point d'étape de la 1<sup>ère</sup> phase par Altéréo (diaporama), que nous allons faire un point sur l'avancement de cette 1<sup>ère</sup> phase et laisse la parole à Mr TOURNIER.

### **1 - Point sur l'avancement de l'état des lieux du schéma de transfert des compétences eau potable et assainissement :**

Rétro planning : en fin d'année la phase 1 sera terminée (Etat des lieux). Début d'année 2023 (1<sup>er</sup> semestre) phase 2 : analyse des données et 2<sup>ème</sup> semestre : Réflexion des élus afin de déterminer les choix et les orientations.

Retour de Mme ANGELETOU sur le déroulement des entretiens avec les collectivités : Echanges intéressants, il reste quelques documents à récupérer. Les élus sont encore réticents, et espèrent un report de la date du 1<sup>er</sup> janvier 2026.

Début novembre : envoi des fiches aux communes et syndicats pour validation et restitution de la phase 1, avec membres des COPIL le 13 Décembre 2022 à 18 h Salle de réunion Site Anna Rodier à Ambert.

Annexe : Diaporama prestataire ALTEREO.

On retrouve le bilan de ce qui a été fait et de ce qu'il reste à réaliser.

Point de vigilance de Mr TOURNIER, sur les communes listées en Service assainissement non collectif, il faut vérifier que ces 6 communes soient bien entièrement en non collectif.

Collecte des données : Mr JOUBERT demande une explication sur les % des tableaux ? Cela correspond à la progression de récupération des données par le Bureau d'Etude.

Mr VIALLARD indique que la commune a fourni des documents et voudrait savoir quand vont-ils les récupérer ? Mr TOURNIER on fera un point à la prochaine réunion avec le bureau d'étude.

Point DECI : A creuser, et voir avec référent du SDIS

Point sur les données collectées : Point de vigilance : peu d'indicateurs techniques des services Eau potable et surtout Assainissement collectif.

Les points recensés sont assez importants : 630 fiches ouvrages. Sur le territoire il y a beaucoup de points à recenser et pour une future compétence pas mal de points à gérer.

Rendu cartographique : description des ouvrages qui seront listés et que l'on pourra retrouver sur le SIG.

Synthèse : Suite aux visites de Mme ANGELETOU

Majoritairement : avis défavorable pour le transfert des compétences eau potable et assainissement.

Les craintes les plus fréquentes :

- Tarification, ne pas perdre la maîtrise des tarifs, crainte d'une augmentation
- Gestion du service : perte de la proximité, et de la réactivité. Crainte sur la continuité du service et perte du niveau de service actuel.
- Gouvernance : peur que les mauvais paient pour les bons élèves
- Ressources : perte des ressources et d'être dépendant d'autres territoires.

Si vous avez des questions particulières sur le point d'étape de la phase 1 n'hésitez pas ?

Aucune remarque : fin du diaporama.

Mr SAVINEL rappelle que la synthèse de l'état des lieux sera rendue le 13 décembre 2022.

## **2 - Avis de la commission sur l'opportunité de réaliser la phase 2 (analyse des données collectées en phase 1) du schéma de transfert des compétences eau potable et assainissement,**

Il est souhaitable de faire un tour de table pour s'exprimer sur la continuité de la phase 2, surtout en cette période de préparation budgétaire.

Mr SAVINEL, rappelle que lors de la conférence des maires, le Député et le Sénateur n'ont pas laissé espérer de changement, même s'ils demandent un transfert facultatif.

Mr JOUBERT : Vu les dépenses déjà engagées et que rien n'indique que la loi va évoluer, pas d'autres choix que de continuer, on ne peut pas s'arrêter là.

Mr VIALARD : La prochaine phase se sera seulement les analyses ou il y aura des hypothèses de scénario ? M TOURNIER : Simplement l'analyse des données, les scénarios seront étudiés par ALTEREO sur la phase 3. Le travail des élus sur le 2<sup>ème</sup> semestre 2023 permettra, à partir des informations obtenues en phase 2, de réduire autant que possible, le nombre de scénarios à étudier par le B.E. en sélectionnant les plus compatibles avec le projet politique d'ALF.

À la suite du compte rendu de la conférence des maires, Mr TOURNIER demande s'il y a des questions ? Aucune question.

## **Avis de la commission pour inscrire le montant de la phase 2 à la proposition budgétaire 2023 : OK pour l'inscription de la phase 2 à l'unanimité.**

## **3 - Retour d'expérience du transfert de compétence. Intervention de Patrice COUCHAUD, VP à Loire Forez Agglo**

Mr SAVINEL présente Mr COUCHAUD Patrice VP à Loire Forez Agglo et également Maire de la Commune de Champdieu et avant fusion Président d'un syndicat regroupant 7 communes, accompagné de Mr VERNAY Martial Responsable de l'Eau potable qui vont nous présenter leur collectivité et nous faire le retour d'expérience sur le transfert de compétence.

Annexe : diaporama Loire Forez Agglo

Loire Forez Agglo comprend 87 Communes ce qui représente 25 % du Département de la Loire, 112 000 habitants. Prise de la compétence au 1<sup>er</sup> janvier 2020

Avant réflexion lancée avec les élus, mais prise de la compétence 3 mois avant échéance municipale : grosse bêtise.

Mr VIALARD : est ce que ça été un sujet de débat ? Réponse oui

Les élus de Loire Forez se sont projetés sur 15 ans.

Dans les 18 mois qui ont précédé la prise de compétence, réunions avec les différentes collectivités, syndicats, communes en régie, etc ... tout le monde a présenté sa structure, les différents modes de gestion, les avantages et inconvénients... Ils ont également travaillé avec Altério.

L'enjeu absolue, c'est la réussite du transfert. Le service s'est mis en place avec l'existant.

Mr JOUBERT : Dans quelle condition, vous avez continué a travaillé, avec les agents des communes et des syndicats ... ? Réponse avec les Syndicats qui étaient en totalité sur l'Agglo transfert du personnel en totalité pour les autres échanges avec les collectivités. Ils se sont laissés 2 ans.

Mr VIALARD : Pendant cette période les régies ont elles continuée de fonctionner ? Réponse : Oui à leurs choix

Mr VIALARD : Les tarifs n'ont pas été harmonisé au début ?? Réponse plus tard dans le déroulé du diaporama

Mr SAVINEL : Les abonnés ce sont-ils mis rapidement a appelé les nouveaux services ?? Réponse la bonne communication passe par les élus. Une bonne information a été faite auprès des élus et des secrétaires de mairie.

Mr JOUBERT : Ce sont les agents de Montbrison qui intervenaient ?? Réponse : oui, la commune de Montbrison avait un budget annexe eau : donc transfert du budget et rh complet. Seul changement lieu de travail et n° de téléphone.

Mr JOUBERT : Incidence sur les délais d'intervention ? Réponse : Aucun

#### Transfert des agents :

12 syndicats concernés : transfert de fait (personnel technique et administratif).

31 communes gestionnaires :

- les agents Temps Plein (TP) ont été transférés de pleins droits,
- les agents si + de 50 % pouvaient basculer à TP à Loire Forez (LF)
- les agents de – 50 % (soit basculé à TP sur LF ou resté sur la commune) traité au cas par cas avec les communes.

Le temps des élus a également été pris en compte.

Mr FAURE : Altéréo nous demande d'estimer le temps des Elus. Réponse : oui c'est important pour la suite.

#### Transfert financier :

L'Eau paie l'eau.

Pour les syndicats, transfert des comptes en totalité, pour les communes transfert des dettes automatiques et des excédents facultatifs.

Tarifs de l'eau : Au 1<sup>er</sup> janvier 2019 avant prise de compétence : grande hétérogénéité sur le territoire.

#### Transferts de biens :

Mise à disposition : la propriété reste à la commune

Pleine propriété : devient propriété de la nouvelle EPCI.

Loire Forez : transfert en pleine propriété car lors de travaux c'est plus simple moins de complexité au niveau des démarches administratives....

Mr JOUBERT : 2 remarques dans la crainte des élus : que les ressources soient noyées dans la masse, sans retour aux payeurs (investissement) et les revenus ne servent à pas à payer un service sans actif (que des bureaucrates et personne sur le terrain).

Mr TOURNIER : lorsque l'on sort d'un syndicat, il y a un « ticket de sortie » à payer par rapport aux investissements !?! Réponse : OUI il y a eu une étude de faite, afin de trouver un bon équilibre, pour que les abonnés ne paient pas 2 fois les investissements, avec une garantie d'achat d'eau...

#### Proximité, réactivité et information :

Division du territoire en plusieurs secteurs avec des techniciens responsables par secteur.

Différents points de départ d'embauche pour les agents afin de pouvoir couvrir le territoire assez rapidement (réactivité, proximité). Exemple : intervention rapide : 2 heures

Intervention 7 j/ 7j et 24 h /24h : Augmentation de la qualité de service

Toutes ces ambitions de services, sur les années à venir ce sont des choix faits par les élus (Ndlr : = projet politique).

Au niveau RH le dimensionnement du service a été fait aussi suivant le niveau de service demandé par les élus.

Mr SAVINEL : Coût de la masse salariale ? Réponse 60 ETP eau potable donneront la réponse de la masse salariale (Ndlr : M. Couchaud de gère pas la compétence assainissement, c'est pour cela que les éléments présentés ne concernent que l'eau potable).

Question : est ce vous vous appuyez sur d'autres entreprises ? Réponse : oui on travaille avec des entreprises privées, LF recrute mais a des problèmes de recrutement.

Au niveau tarif : Décision de bloquer les prix 2020 / 2021. On fonctionne avec ce que l'on a. En investissement : 500 000 € chaque année jusqu'à 2026.

Objectif prix en 2026 pour arriver au niveau de service exposé précédemment : Part fixe 80 € abonnement part variable 2,15 € m<sup>3</sup> et 0,05/m<sup>3</sup> Agence de l'eau. Ce qui ferait pour 100 m<sup>3</sup> d'eau une facture à 316 € TTC.

#### Etude patrimoniale :

Depuis que c'est une grande EPCI qui gère l'eau potable, l'ARS est plus vigilante.

Mr JOUBERT : l'ARS est plus vigilante, mais est ce que les consommateurs le sont aussi ? Réponse : oui depuis que c'est LF il y a quelques courriers de gens qui demandent une eau de qualité.

Mr VIALARD : Vous avez gardé toutes les ressources ? Réponse : Oui on garde tous, mais pas de nouveau captage pour l'instant. Projet de faire une autre station pour desservir 35 000 hab.

Mr DOUARRE : au niveau choix investissement prioriser sur 1 commune + qu'une autre ? Réponse : 2021 avec des budgets antérieurs on a continué ce qui était commencé, aujourd'hui connaissance plus précise du territoire, on sait où ça pêche donc on prévoira des travaux où c'est nécessaire, si des communes avec des prix de l'eau normaux par déduction ils ont entretenu leurs réseaux donc moins d'investissement.

Mr FORESTIER : pour les petites communes avec des agents à Temps Non Complet (TNC) comment ça se passe ? et pour le stock ? Réponse convention avec la commune au cas par cas. Et pour le stock s'il a été acheté par le budget de l'eau, il sera transféré.

Pour les agents, il peut y avoir des conventions avec les communes.

Mr FORESTIER : remercie pour la présentation et félicite Loire Forez pour le travail fourni depuis 4 ans.

Mr MORISON : Objectivement quels sont les points positifs et négatifs ?

Réponse : **Avantages**

- Chance d'avoir d'autres compétences (ex : voirie...) ce qui permet de faire des prévisions de travaux (sans gêne pour les abonnés, et optimiser les travaux).
- Livraison de camions citerne d'eau
- Au niveau agents : Progression carrière professionnelle,
- Financement plus important
- Solidarité entre les communes

#### **Inconvénients**

- L'Augmentation des tarifs lissé sur 5 ans
- Gestion différente, des services plus importants
- Au niveau agents : (Travailler ensemble, la hiérarchie...)

Pour Mr COUCHAUD en tant qu' élu, c'est mieux maintenant. Plus le transfert est réfléchi en amont, plus c'est facile pour se l'approprier. L'agglo Loire Forez ne veut plus de régies communales (ndlr : délégations aux communes) ni de DSP, même s'ils rencontrent des difficultés pour recruter. Ils travaillent avec des entreprises françaises compétentes (ndlr : dans le cadre de marchés publics classiques), ce qui leur permet de gérer au mieux les finances.

Le changement des compteurs en compteur télé relevé, c'est un gain de temps, cela permet d'optimiser et de préserver la ressource, et limite les erreurs. Rendement des relevés : 500 compteurs en 2 h. Prix d'un compteur pour Loire Forez : 59 €.

Mr SAVINEL remercie les intervenants pour leur présentation.

Si plus de point à aborder, Mr SAVINEL clôture la séance

Fin de la réunion à 20 heures 30.